



Type d'emploi	Poste ouvert aux professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF.
Établissement	Rectorat Paris
Nature du poste	Conseiller pédagogique départemental
Intitulé du poste	CPD mission ECP (élèves au comportement perturbateur)
Qualification demandée	Être titulaire du CAFIPEMF La pertinence des diplômes possédés pourra être appréciée par la commission de recrutement.
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire 2026
Organisation du temps de travail	Temps plein. Le conseiller pédagogique départemental est totalement déchargé de service d'enseignement. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.
Lieux d'exercice	L'ensemble de l'académie.
Autorité hiérarchique	Circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015. Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale, le conseiller pédagogique départemental est membre de l'équipe des conseillers pédagogiques et son action est à concevoir dans le cadre de la politique départementale. Autorité fonctionnelle : IEN en charge de la mission Elève à Comportement Perturbateur (ECP) au sein du Pôle Ressource Académique (PRA)

Description des missions :

Le conseiller pédagogique mission ECP est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale. Il exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge de la mission ECP au sein du PRA. Il aide et conseille l'IEN pilote dans la conduite de sa mission.

A la rentrée 2023, face aux nombreuses remontées de situations complexes et demandes d'accompagnement d'équipes, des actions de formation vont être déployées en appui du *Guide pour accompagner la gestion des élèves à comportement perturbateur à l'école primaire*, nouvelle ressource académique, pour répondre au mieux aux besoins des équipes d'écoles identifiés par les équipes elles-mêmes ou par les inspecteurs de circonscription.

Concevoir et animer ces formations à destination des enseignants permettra de mieux comprendre et donc anticiper ces situations avant la « crise », et d'accompagner la nécessaire adaptation des fonctionnements de classe, gestes professionnels et contenus afin de stabiliser l'élève dans sa classe et de le réinscrire dans les apprentissages.

La ressource académique actuelle pourra être enrichie et des ressources complémentaires produites.

L'ambition de l'académie est d'accroître les forces d'accompagnement du Pôle Ressources Académique pour permettre aux équipes d'écoles de gérer plus rapidement et plus efficacement les comportements perturbateurs de certains élèves avant que les situations ne deviennent trop complexes.

Les principales missions s'exercent dans un cadre académique selon 4 grands axes :

1. Formation et accompagnement des enseignants et des équipes de circonscription dans la connaissance des élèves à besoins particuliers et la gestion des comportements perturbateurs :

- **Animer et coordonner le réseau académique:** le CPD PRA participera et animera des formations, dans le cadre du pilotage académique de l'EAFC.
- **Participer activement à la formation ou à l'accompagnement des équipes de circonscription** dans la gestion des situations complexes des écoles de la circonscription.
- **Animer des groupes de travail :**

2. Formation académique des PE :

Concevoir, animer la formation réalisée dans différents stages proposés au niveau académique (notamment les stages massés et filés tous cycles, les stages FIL interdegrés ou intercatégoriels) pour renforcer les connaissances des équipes enseignantes et périscolaires et affiner les réponses au sein des établissements.

3. Conception et mise à disposition de ressources au niveau académique :

Participer à la construction de ressources m@gistère, enrichir le guide et toute ressource académique, produire des ressources pratiques.

4. Aide et conseil auprès de l'inspecteur pilote de la mission ECP au sein du PRA :

Veiller à la coordination et à la cohérence académiques des actions de formation proposées, en lien avec les interventions du dispositif R'école.

Apporter à l'IEN pilote les éléments nécessaires à la prise de décision ou la régulation des actions mises en œuvre dans le cadre de sa mission.

Le CPD PRA rendra compte annuellement de la réalisation des actions, par un rapport d'activités au DASEN.

PROFIL de COMPÉTENCES

Le/la candidat(e) devra posséder :

- des connaissances permettant d'appréhender la notion de comportement perturbateur d'élève dans le cadre scolaire
- d'une expérience de formation d'enseignants, en tant que conseiller pédagogique
- d'une maîtrise des outils numériques

Le/la candidat (e) devra faire preuve

- de compétences à travailler en équipe (au sein du Pôle Ressource Académique, avec les IEN, les conseillers pédagogiques, l'équipe du dispositif R'école...) ;
- de capacités de gestion et d'animation de groupes
- de capacités à rendre compte à ses autorités fonctionnelle et hiérarchique, de manière synthétique et structurée, du travail en cours ou effectué ;
- d'adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service ;
- de qualités relationnelles et de distanciation par rapport à la diversité des situations ;
- de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.